

Décision

Générale

colonial

Décision n° 34-160-1910 Indemnité.

n° 34-160-1910

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 février 1910

Numéro JO
n° 160 du 01/03/1910

Date du numéro
1 mars 1910

TEXTE INTÉGRAL

Par décision du Gouverneur en date du 9 février 1910, indemnite Journalière de M. Granon, emploi é temporaire au Secrétariat Général est portée de 6 à 7 francs pour compter du 1er février 1910.